RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 D 00219
Numéro SIREN : 444 161 251
Nom ou dénomination : PERSIMO

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2020 sous le numéro de dépôt 57582

2008715701

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, Quai de la Corse
75198 Paris Cedex 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : PERSIMO

Numéro RCS : 444 161 251
Numéro Gestion : 2017D00219

Forme Juridique : Société civile immobilière

Adresse : 6 R DU GENERAL DE LARMINAT
75015 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R057582 (2020 87157)

Date du Dépôt : 22/06/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 15/04/2020
Décision 1 : Changement(s) de gérant(s)

fait à Paris, le 22 juin 2020

LPS5358530

DocuSign Envelope ID: 6DF34DF6-0500-4E55-9776-43FD2AAF59DD

17D00219
PG du 15/4/2020 : CR

Certifié conforme à l'original
Guy Tempereau

PERSIMO
Société civile immobilière au capital de 1 169 760 euros
Siège social : 6, Rue du Général de Larminat
75015 PARIS
RCS PARIS 444 161 251

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2020

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
22 JUIN 2020
Sous le N° : R057582

L'an deux mille vingt
Le quinze avril
A 15h00

Les associés de la société PERSIMO, société civile immobilière au capital de 1 169 760 euros, divisé en 233.952 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Cette réunion a lieu par voie de conférence téléphonique en vertu de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

Sont présents :

Monsieur Guy TEMPEREAU,
Titulaire de la pleine-propriétaire de 3 parts sociales
Et de l'usufruit de 233.943 parts sociales

Sont absents:

Madame Céline TEMPEREAU-SAUVAGE,
Titulaire de la propriété de 2 parts sociales
Et de la nue-propriété de 77.981 parts sociales

Madame Audrey PROU,
Titulaire de la propriété de 2 parts sociales
Et de la nue-propriété de 77.981 parts sociales

Monsieur Sébastien TEMPEREAU,
Titulaire de la propriété de 2 parts sociales
Et de la nue-propriété de 77.981 parts sociales

seuls associés de la Société représentant en tant que tels la totalité des 233.952 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée réunissant la présence de plus de la moitié des parts sociales ayant droit de vote, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy TEMPEREAU, gérant associé.

DS
GT

DocuSign Envelope ID: 6DF34DE6-0500-4E55-9776-43ED2AAE59DD

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition pendant le délai fixé par lesdites dispositions, adaptées temporairement par l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 visée ci-dessus et toute autre disposition prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite exposé par la gérance le projet de nommer en qualité de nouveau gérant, la société GenTem S.A S., nouveau holding familial créé en décembre 2019.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat de gérant de Monsieur Guy TEMPEREAU, et décide, pour le remplacer, de nommer à compter de ce jour pour une durée illimitée:

> **La société GenTem,**
> société par actions simplifiée au capital de 56.262.650 euros,
> ayant son siège social 8 avenue des Jades - Parc de l'Aubinière - 44300 Nantes
> et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 879 880 201.

M. Guy TEMPEREAU en qualité de president de la **société GenTem** S.A.S. ainsi nommée, accepte au nom et pour le compte de la société GenTem les fonctions de Gérant et déclare, en ce qui le concerne comme pour la Société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ayant droit de vote.

SECONDE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ayant droit de vote.

DS
GT

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et Président de séance.

DocuSigned by:
Guy TEMPEREAU
863CAFE93297487...

Monsieur Guy TEMPEREAU
Gérant

DocuSigned by:
Guy TEMPEREAU
863CAFE93297487...

Pour la SAS GenTem
"Bon pour acceptation des fonctions de gérant"
Guy TEMPEREAU, es qualité